

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2020**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-huit novembre deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures, salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

**N°2020/51**

<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	
ZANNETTI Pierre	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
NEGRONI-DESINI Vannina	ALESSANDRI Stéphanie
ZANETTACCI Alexia	
<b>MEMBRES ABSENTS</b>	
GARIDACCI François	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	CINOTTI Sandrine
<b>MEMBRES REPRÉSENTÉS</b>	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>	
ALESSANDRI Stéphanie	

**OBJET : Désignation des membres du conseil d'administration de la crèche municipale.**

*Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 1111-1-1 et L. 2131-11, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R. 2221-26 et R. 2221-53 à R. 2221-62 ;*

*Vu les délibérations du Conseil municipal n°2019/01 ; 2019/02 et 2019/03 en date du 21 février 2019 ;*

*Vu la délibération n°2020/23 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;*

*Vu l'arrêté du Maire n°2020/27 du 24 juin 2020 portant délégations de fonctions à Madame Lucie FRIMIGACCI ;*

Madame la Première adjointe expose aux élus présents qu'il convient de modifier la composition du conseil d'administration de la crèche municipale, ainsi que les statuts de ladite crèche.

Conformément à l'article R. 2221-4 du CGCT, le nombre des membres du conseil d'administration de la crèche ne peut être inférieur à trois et la durée des fonctions d'administrateur ne peut excéder celle du mandat municipal.

De plus, l'article R. 2221-5 du CGCT dispose que les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire.

Conformément à l'arrêté 2020/27 visé ci-dessus, Madame Lucie FRIMIGACCI est chargée par délégation, de procéder à cette proposition, étant précisé par ailleurs que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration. Aussi, le conseil d'administration devra élire en son sein un président parmi les conseillers municipaux qui en sont membres.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de désigner les personnes suivantes membres du conseil d'administration de la crèche municipale :

Qualité	Nom/Prénom
Conseiller municipal	Lucie FRIMIGACCI (première adjointe)
	Dominique POGGI (quatrième adjoint)
	Vannina NEGRONI-DESINI (Conseillère municipale)
Personnalité extérieure	Ornella LECA (infirmière)

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉSIGNE** en qualité de membres du conseil d'administration de la régie dénommée « crèche municipale de Cargèse » les personnes figurant dans le tableau ci-dessus ;

**APPROUVE** les statuts modifiés de la crèche tels que présentés en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12 dont 1 procuration.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

